



Doc. 499

18 avril 1956

Augmentation du nombre des membres du Bureau de l'Assemblée

Proposition de résolution¹

Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles

M. Hendric Dudley OAKSHOTT, Royaume-Uni

1. 1956 - 8e session - Première partie



A. Projet de résolution

L'Assemblée,

Considérant qu'il est opportun de donner à un plus grand nombre de pays membres la possibilité d'être représentés au Bureau,

Décide de modifier comme suit l'alinéa 1 de l'article 8 de son Règlement :

« Le Bureau de l'Assemblée se compose d'un Président et de sept Vice-Présidents. »

B. Exposé des motifs présenté par M. OAKSHOTT, rapporteur

1.

La commission a eu l'occasion de discuter de la proposition, Doc. 368, présentée par MM. James Crosbie, Mandalinci, de Menthon, Elmgren, Montini, Lutkens, MI I e Klompé, MM. Bahy, Hermod Lannung, Lord Layton et Lord Chesham. La commission est parvenue à la conclusion qu'il serait souhaitable qu'un plus grand nombre de pays membres fût représenté au Bureau et, en conséquence, recommande à l'unanimité l'adoption par l'Assemblée du projet de résolution ci-dessus.